

BEFEC - PRICE WATERHOUSE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 8 235 000

Siège Social : 11, rue Margueritte 75017 PARIS
PARIS B 672 006 483

672006483

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 27 novembre,

A 18 heures,

Les actionnaires de la société Befec - Price Waterhouse, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de F. 8 235 000, divisé en 27 000 actions de F. 305 chacune, dont le siège est 11, rue Margueritte, 75017 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Tour AIG, 34 Place des Corolles 92908 Paris La Défense 2, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 5 novembre 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

En l'absence de Monsieur Gérard Dantheny, Président du Conseil de surveillance, les actionnaires demandent à Monsieur Marc Chauveau, membre du Conseil de surveillance de Présider l'Assemblée. Monsieur Marc Chauveau accepte cette fonction.

Monsieur Mike Moralee et Monsieur André Pasqual les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Régine Devaud est désignée comme secrétaire.

Monsieur Philippe Bérard, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 novembre 1997, est présent.

Monsieur Jean-Pierre Feibel, Co-Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 novembre 1997, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 26.977 actions sur les 27 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le tiers du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 juin 1997,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1997,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes et quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Remplacement et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne la parole au Directeur général pour la lecture du rapport du Directoire sur sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Il donne ensuite lecture des observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 1997, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix ayant voté contre.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de F. 7.478.449 de la manière suivante :

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Bénéfice de l'exercice	7.478.449 F
+ Report à nouveau à la clôture de l'exercice	<u>0 F</u>
Total	7.478.449 F
Dotation à la Réserve légale	<u>373.922 F</u>
	7.104.527 F

Après en avoir délibéré le Directoire, à l'unanimité, décide conformément à l'article 346.2 de la loi du 24 juillet 1966 de proposer à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 8.100.000 F dont une partie serait prélevée sur les "Autres réserves".

Prélèvement sur les réserves	<u>995.473 F</u>
pour parvenir à un bénéfice distribuable de	8.100.000 F

Distribution de dividendes :
soit un dividende net par action de 300 F assorti d'un
avoir fiscal de 150 F.

8.100.000 F

Solde affecté au Report à nouveau

0 F

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 14.062.554 F.

L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de F. 300 et l'avoir fiscal correspondant de F.150 pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de F. 450.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du jour qui sera fixé par le Directoire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix ayant voté contre.

Conformément à la Loi, il y a lieu de rappeler qu'il a été versé les dividendes suivants au cours des trois exercices précédents :

1995/96 : 4.175.640 F, soit 840 F par action assorti d'un avoir fiscal de 420 F
1994/95 : 1.785.600 F, soit 360 F par action assorti d'un avoir fiscal de 180 F
1993/94 : néant

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix ayant voté contre.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Gérard Danthény - Xavier Aubry - Etienne Boris - Marc Chauveau - Pierre Coll - Michel Jouan - Olivier Thibault - Jean-Claude Viarnaud et Price Waterhouse & C° Revisuisse viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1998 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Messieurs Gérard Danthény - Xavier Aubry - Etienne Boris - Marc Chauveau - Pierre Coll - Michel Jouan - Olivier Thibault - Jean-Claude Viarnaud et Price Waterhouse & C° Revisuisse ont fait savoir qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et ont déclaré n'exercer aucune fonction ni être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean-Pierre Feibel, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Gérard Dauge, Commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre Feibel dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler Monsieur Gérard Dauge et de nommer Monsieur Philippe Billot, Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Paris, né le 31 août 1960 à Choisy le Roi (94600) et demeurant 14 avenue de Stalingrad 94120 Fontenay-sous-Bois, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix s'étant abstenues.

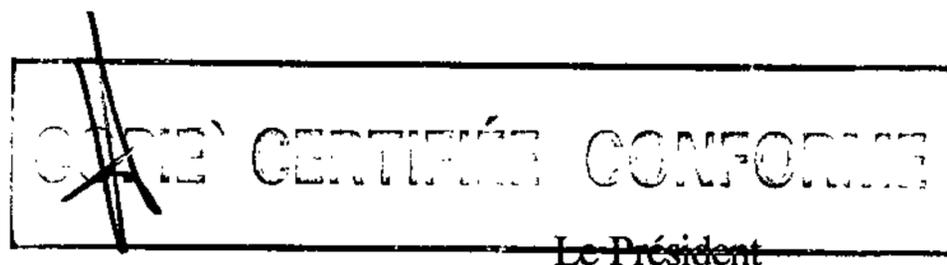
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 26.957 voix ayant voté pour et 20 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire